

1er degré - FORMATION DES LAUREATS DES CONCOURS CRPE internes

Professorat des écoles

à temps plein en établissement (PES TPI)

PUBLICS CIBLES

- Lauréat du SCI (Second Concours Interne) ayant 3 ans au moins de suppléance en établissement

Ou

- Lauréat du Concours interne exceptionnel (Créteil et Versailles) ayant 18 mois au moins de suppléance en établissement

PRÉREQUIS DU PUBLIC

Etre lauréat d'un concours interne

DUREE de la formation :

Environ 10 jours de formation : certains mercredis et les deux premiers jours des vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps) + rencontres en visio.

Les lauréats du concours exceptionnel bénéficient de modules complémentaires.

TYPE de formation : Hybride

LIEU de formation : PARIS

Effectifs : Selon le nombre de places sur la liste d'aptitude au second concours interne et au concours exceptionnel en Ile de France et répondant aux prérequis cités ci-dessus.

DATES DE LA FORMATION

Début : 25/08/2025

Fin de la formation : 17/06/2026



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre proposé par l'ISFEC Île-de-France, négocié avec Formiris qui en valide l'organisation et y affecte des fonds selon le budget proposé par le responsable de formation et négocié entre les deux organismes.

En s'adossant sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini par l'arrêté du 1er juillet 2013, Journal officiel du 18 juillet 2013 (publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013) et le cadre national fixant les formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par les arrêtés du 28 mai 2019 et du 24 juillet 2020 articulées autour de notamment 2 axes :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, la formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 de l'ensemble des attendus.

OBJECTIFS

Intégrer des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. Le PES doit maîtriser à un niveau suffisant (niveau 2 minimum) les compétences professionnelles du référentiel métier (B.O n° 30 du 25 juillet 2013)
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Il sera attendu que le professeur stagiaire soit capable de :

- Inscrire son action dans le projet de l'école et dans le respect du cadre réglementaire de l'école
- Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques et au regard du caractère propre de l'Enseignement catholique
- Maîtriser et utiliser les outils des technologies de l'information et de la communication
- Concevoir, préparer et organiser de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des programmes officiels tenant compte de la diversité des élèves
- Mettre en œuvre et évaluer des situations d'apprentissage
- Animer et gérer un groupe d'élèves
- Coopérer au sein d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, personnels éducatifs...)
- Coopérer avec les partenaires de l'école et, en particulier, avec les parents
- Analyser sa pratique professionnelle pour adapter et réguler ses actions
- Se tenir informé des acquis de la recherche.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

CONTENUS

BO n°30 du 25/07/13 :

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

[REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES METIERS DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION - TELECHARGEABLE](#)

- - -

Un parcours de professionnalisation construit en six axes de formation :

□ AXE 1 : Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

□ AXE 2 : Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

□ AXE 3 : Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

□ AXE 4 : Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

□ AXE 5 : Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

□ AXE 6 : Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

Les situations professionnelles vécues par les stagiaires pourront être rattachées plus particulièrement à l'un des axes de formation et devenir objet de travail avec les formateurs, les tuteurs ou les chefs d'établissement. (B.O n° 13 du 26 mars 2015)

PÉRIODE DE STAGES

Le PES est à temps plein en responsabilité en établissement durant une année scolaire complète. Les stagiaires sont donc en formation à l'ISFEC Île-de-France certains mercredis et pendant une partie des vacances scolaires.

MODALITES D'EVALUATION

- Des écrits collaboratifs en français, mathématiques et pédagogie, au cours de visio. suivant les modules de formation.
- Un portfolio de formation réalisé dans le fond et la forme tout au long de l'année, évalué par le tuteur ISFEC (référént).
- Des indicateurs variés (récoltés sur l'ENT, ou au cours des formations en présentiel) : implication, ponctualité, participation, dépôt de traces...

MODALITES ORGANISATIONNELLES et MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation Hybride : session en présentiel (2/3) + session en distanciel (1/3)

(Liste ci-dessous non exhaustive)

Durant les sessions en présentiel : études de cas, apports théoriques, ...

Durant les sessions en distanciel asynchrone : travail individualisé, utilisation de la plateforme Classroom, ...

MOYENS/OUTILS TECHNIQUES

L'ISFEC Île-de-France bénéficie des équipements et des matériels pédagogiques : des salles de cours informatisées et connectées équipés de vidéoprojecteur, de matériels audio, d'un accès internet très haut débit ...

MODALITES D'INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

La formation à l'ISFEC est une formation de droit à la suite de la réussite des concours CRPE internes.

- Une réunion de présentation des attendus et de l'organisation de l'année aura lieu en juillet 2025.
- La rentrée des PES et une rencontre avec les représentants des 3 rectorats aura lieu le Lundi 25 août 2025
- Le 1er module de formation obligatoire aura lieu le **Mardi 26 août 2025 (9h15-16h45)**

PASSERELLE(S) ? SUITE(S) DE PARCOURS ? DEBOUCHEE(S) ?

- **Passerelle(s)** : Aucune
- **Débouchée(s)** : Titularisation
- **Type d'emplois accessibles/Suite de parcours** :
 - Enseignant en primaire en France ou à l'étranger
 - Chargé de mission (éducation – réussite éducative, etc.)
 - Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, ...)

CONTACTS

>>> Responsable pédagogique :

Marie ARMANET – m.armanet@isfec-idf.net

>>> Assistante de formation :

Victoire JULIEN — v.julien@isfec-idf.net

ACCESSIBILITE

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout besoin d'adaptation est étudié sur demande faite par courriel auprès du référent handicap à l'adresse : referenthandicap@isfec-idf.net

=> Consulter la procédure ici

TARIFS

- Coût 0 euros pour le lauréat

